

## **La pendule électrique du Collège du Pont**

Procès-verbal du Conseil administratif du 15 octobre 1904

*Préavis pour l'eau et achat d'une horloge<sup>1</sup> pour allumer et éteindre les lampes publiques.*

*L'administration décide de proposer au Conseil général de prolonger d'une année le provisoire du projet de règlement pour l'abonnement à l'eau ménagère ; l'Administration étudie encore la question des eaux.*

*Un préavis sera adressé au Conseil général en vue d'autoriser l'administration à acquérir et placer une horloge ou appareil pour allumer et éteindre les lampes de l'éclairage public, conformément à la lettre du constructeur, Mr. Paul Reymond du Brassus.*

Préavis au Conseil Général du hameau du Pont du 15 novembre 1904

*Monsieur le Président et Messieurs,*

*L'administration vient au Conseil Général lui demander de l'autoriser à acheter et à faire placer à la face du Collège (côté du midi) une pendule avec appareil automatique pour allumer et éteindre les lampes de l'éclairage public du village. Divers renseignements pris par l'administration auprès des villages qui utilisent déjà ce système sont tous concluants et reconnaissent le bon fonctionnement de cet appareil*

*Celui-ci étant plus économique que l'allumage actuel a encore le double avantage d'indiquer l'heure à la face du collège, extérieurement ; ce qui est bien agréable maintenant qu'il se trouve éloigné de la tour et dans l'impossibilité d'y lire l'heure depuis cette partie du village.*

*En outre un cadra serait aussi placé dans la chambre de l'administration où il rendrait de bons services. Quant au prix, l'administration propose de prendre une pendule de francs 320, estimant que c'est celui qui conviendrait le mieux. Pour payer cette somme, nous proposons si elle ne peut être prise sur le courant, de le faire rentrer de la Caisse d'épargne.*

*Inclus 2 lettres du fabricant de pendules pour détails, et renseignements divers.*

*Veillez recevoir, Messieurs, nos salutations distinguées.*

*Pour le Conseil administratif.*

*Le Président Louis Mouquin*

*Le Secrétaire : Emile Rochat-Mouquin*

Rapport au Conseil Général du 26 novembre 1904

---

<sup>1</sup> On parle toujours de l'horloge au masculin.

*La Commission nommée par le Conseil Général dans sa dernière séance pour s'occuper d'un préavis administratif pour allumage automatique des lampes publiques du village ainsi que d'un deuxième préavis pour prolongation du règlement provisoire pour abonnement d'eau ménagère. Cette Commission est composée de MM. Rochat Ernest, négociant, Edgar Rochat hôtelier, Yersin Hte Docteur, Rochat Albert, maître de poste, Mouquin Paul, charpentier.*

*Elle s'est réunie jeudi soir 24 novembre à l'Hôtel de la Truite. La Commission est au complète.*

*Après avoir pris connaissance du préavis administratif pour allumage automatique ainsi que des pièces à l'appui, une longue discussion s'engage sur la question de savoir si l'on doit proposer au Conseil la pose d'un cadran extérieur. En principale la commission unanime reconnaît l'avantage d'un appareil automatique simple, même avantageux quant à la dépense future. Il n'en est pas de même pour le cadran extérieur. Il faudra des travaux de maçonnerie, percer le mur 1 m2 au carré, couper la chape en tôle, faire les raccords, tout cela veut coûter plus que l'appareil lui-même. L'administration elle-même nous laisse absolument dans l'ignorance sur le coût de ces travaux. Ce cadran extérieur rendra-il les services qu'on en attend ? Puis quand il sera encombré par la neige gelée, n'arrêtera-t-il pas la marche automatique de l'allumeur ? N'y aura-t-il pas aussi des réparations plus coûteuses ? Toutes ces questions ont été discutées en commission. N'ayant pas le temps pour faire faire un devis exact du coût des travaux extérieurs, votre Commission se résume donc d'autoriser l'Administration à acheter et faire placer au collège, chambre de l'administration, une pendule avec appareil automatique pour allumer et éteindre les lampes de l'éclairage public du village pour le prix de trois cents vingt francs et de lui accorder le crédit nécessaire pour cela. Quant au cadran extérieur et aux frais occasionnés par le dit, si le Conseil Général en décide la construction, l'Administration pourra fournir un concours et le coût réel pourra être voté avec le budget du hameau pour 1905.*

*Le Pont, 26 novembre 1904 :*

*Ernest Rochat rapporteur.*

*Comptes NA5*

*1905, dépenses diverses et casuelles*

*A Paul Reymond au Brassus, fourniture d'une pendule pour allumage électrique rendue posée avec cadran extérieur en avril 1905, 365.-*

*PV du 29 III 1906*

*Décision pour placer un cadran lumineux à la pendule du collège.*

*L'administration décide de faire faire un 2<sup>ème</sup> trou dans le mur pour l'installation éventuellement de la lumière électrique derrière le cadran de la pendule du Collège et de faire l'installation du cadran spécial.*

1906, dépenses diverses et casuelles

*A Verrazzi et Lazzo entrepreneurs maçons pour travaux de réparations à la phase de l'horloge électrique du collège avril 06, 14.-*

*A Capt Ernest, électricien à l'Orient, pour fourniture d'un cadran et réparations à l'horloge du collège, 19.20*

1908, dépenses diverses et casuelles

*A Capt Ernest, électricien à l'Orient, pour réparations et mise en marche de l'horloge électrique du hameau, avril 08, 3.-*

*A RoCHAT Emile horloger pour faire marcher l'horloge lors de l'arrêt après le mauvais temps, nettoyage, graissage, huile en 1908, 4.50*



Vieille église et Collège, celui-ci, nous sommes au début du XXe siècle, n'a pas encore sa pendule.



On peut considérer que le quartier Local des Sociétés – Collège constitue en quelque sorte le centre du village. Or ce site est très rarement évoqué de manière conséquente sur les cartes postales d'autrefois. Il nous faut donc livrer l'ancien Collège – propriété actuelle de Georges-Henri Aubert – tel qu'il s'est présenté ce 30 janvier 2019. Nous ignorons si le mouvement est toujours d'origine. Quant au cadran, vu son exposition plein vent, il a dû être remplacé plusieurs fois. A moins que la vitre qui le protège l'ait préservé des intempéries pendant plus d'un siècle.



Cette pendule a aussi marqué nos heures de primaire-supérieure (on disait naturellement la prim-sup) pendant les années 1960-1963. La salle de classe était juste derrière.